

Conseillers en exercice :	77	L'an deux mille vingt-deux, le quinze novembre, à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en
Présents :	54	séance ordinaire à la salle des Conférences du Rozier
Absents excusés :	14	Coren à Saint-Flour, après convocation légale en date du
Pouvoirs :	9	13 septembre 2022, sous la Présidence de Madame Céline
Votants :	63	CHARRIAUD.

Présents :

M. Pascal CHAUVEL, M. Didier AMARGER, MME Annie ANDRIEUX, MME Béatrice ANTONY, MME Nicole BATIFOL, MME Pierrette BEAUREGARD, MME Sophie BENEZIT, M. Jean-Paul BERTHET, MME Marina BESSE, M. Gilles BIGOT, M. Jean-Luc BOUCHARINC, M. Jean-Marc BOUDOU, M. Alberto COSTANTINI, MME Céline CHARRIAUD, M. Pierre CHASSANG, MME Yolande CHASSANG, M. Marcel CHASTANG, M. Gilbert CHEVALIER, M. Guy CLAVILIER, M. Bernard COUDY, M. Gérard COURET, M. Philippe DE LAROCHE, M. Philippe DELORT, M. Gérard DELPY, MME Ghislaine DELRIEU, M. Philippe ECHALIER, M. Christian GENDRE, M. Vital GENDRE, M. Jérôme GRAS, MME Olivia GUEROULT, MME Nadine JANVIER, MME Annick MALLET, M. Philippe MATHIEU, M. Bernard MAURY, M. Jean-Marie MEZANGE, M. Guy MICHAUD, M. Daniel MIRAL, M. Jean-Jacques MONLOUBOU, M. Gérard MOULIADE, MME Emmanuelle NIOCEL JULHES, M. René PELISSIER, M. Jean-Luc PERRIN, MME Sylvie PORTAL, M. Loïc POUDEROUX, M. Marc POUGNET, M. Jean-Claude PRIVAT, M. Bernard REMISE, MME Bernadette RESCHE, M. Jean-Paul RESCHE, MME Jeanine RICHARD, M. Serge TALAMANDIER, MME Maryline VICARD, M. Christophe VIDAL, M. David VITAL.

Absents excusés :

M. Frédéric ASTRUC, M. Robert BERTRAND, M. Richard BONAL, M. Claude BONNEFOI, MME Bonnie DELEPINE, M. Éric GOMESSE, MME Nathalie LESTEVEN, M. Louis NAVECH, MME Marine NEGRE, M. Pascal POUDEVIGNE, M. Olivier REVERSAT, MME Patricia ROCHÈS, M. Michel ROUFFIAC, M. Robert ROUSSEL.

Pouvoirs :

M. Robert BOUDON donne pouvoir à M. Bernard REMISE
M. Éric BOULDOIRES donne pouvoir à M. Philippe DELORT
M. Frédéric DELCROS donne pouvoir à M. Jean-Claude PRIVAT
MME Martine GUIBERT donne pouvoir à Marc POUGNET
M. Jean-Pierre JOUVE donne pouvoir à M. Jean-Luc PERRIN
M. Adrien LAMAT donne pouvoir à M. Jean-Jacques MONLOUBOU
M. Louis PECHAUD donne pouvoir à MME Sophie BENEZIT
MME Marie PETITIMBERT donne pouvoir à MME Annick MALLET
M. Pierre SEGUIS donne pouvoir à M. Bernard COUDY

Monsieur Loïc POUDEROUX a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

La Présidente certifie qu'un extrait de la présente délibération sera publié sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté le **23 NOV. 2022**, conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture du Cantal, le **23 NOV. 2022**

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

OBJET : FIXATION DE TARIFS 2022 – LOCATION DE VELOS ELECTRIQUES

RAPPORTEUR : Monsieur Daniel MIRAL

Vu la délibération n°2020-319 en date du 14 décembre 2020 fixant la tarification de la location des vélos électriques de Saint-Flour Communauté ;

Considérant les aménagements nécessaires suivants :

- 1/ Création d'un tarif de location pour les professionnels privés à l'identique des tarifs des particuliers ;
- 2/ Création d'un tarif préférentiel de location pour les communes de Saint-Flour Communauté (uniquement les VTC) ;
- 3/ Création d'un tarif de livraison des vélos loués pour leur acheminement (un coût fixe par vélo + par km)
- 4/ Evolution tarifaire de + 5 % pour les tarifs applicables à la location des particuliers

Considérant la proposition de tarification suivante :

Tarifs à destination des particuliers									
Haute saison du 1er mai au 30 septembre			Basse saison du 1er octobre au 30 avril						
Tarif unique résidents et non résidents			Tarifs résidents du territoire de Saint-Flour Communauté				Tarifs non résidents du territoire de Saint-Flour Communauté		
	VTT à assistance électrique	VTC à assistance électrique	Conditions		VTT à assistance électrique	VTC à assistance électrique		VTT à assistance électrique	VTC à assistance électrique
1/2 journée	37 €	26 €	Tarifs réservés aux résidents de Saint-Flour Communauté du 1er octobre au 30 avril et dans la limite cumulée de 1 mois maximum sur la période	1/2 journée			1/2 journée	37 €	26 €
1 Journée	53 €	37 €		1 Journée	32 €	26 €	1 Journée	53 €	37 €
1 Journée supplémentaire	42 €	32 €		1 Journée supplémentaire	26 €	21 €	1 Journée supplémentaire	42 €	32 €
1 Semaine	252 €	210 €		1 Semaine	105 €	74 €	1 Semaine	252 €	210 €
				1 mois	210 €	158 €	1 mois		

Tarifs à destination des professionnels privés						
Haute saison du 1er mai au 30 septembre			Basse saison du 1er octobre au 30 avril			
	VTT à assistance électrique	VTC à assistance électrique	Basse saison du 1er octobre au 30 avril		VTT à assistance électrique	VTC à assistance électrique
1 journée	53 €	37 €		1 journée	32 €	26 €
1 Journée supplémentaire	42 €	32 €		1 Journée supplémentaire	26 €	21 €
1 semaine	252 €	210 €		1 semaine	105 €	74 €
1 mois				1 mois	210 €	158 €

Tarifs à destination des communes de Saint-Flour Communauté						
Haute saison du 1er mai au 30 septembre			Basse saison du 1er octobre au 30 avril			
	VTT à assistance électrique		Basse saison du 1er octobre au 30 avril		VTT à assistance électrique	VTC à assistance électrique
1 journée		26 €		1 journée		20 €
1 Journée supplémentaire		21 €		1 Journée supplémentaire		10 €
1 semaine		74 €		1 semaine		50 €
1 mois		158 €		1 mois		120 €

Tarifs de livraison		
Forfait par vélo	30,00 €	par vélo livré
coût au kilomètre	0,60 €	par kilomètre (A/R)

Vu la consultation des élus membres du bureau exécutif et de la commission des finances en date du 26 octobre 2022 ;

Le Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

APPROUVE la grille tarifaire proposée ci-dessus, applicable à compter de l'entrée en vigueur de la présente délibération.

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20221115-DELIB2022-251-DE
Date de télétransmission : 23/11/2022
Date de réception préfecture : 23/11/2022

POUR : 60 VOIX

NE PRENNENT PAS PART AU VOTE : 3 (M. Jean-Paul RESCHE, MME Sylvie PORTAL, MME Jeannine RICHARD)

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre,

La Présidente,

Céline CHARRIAUD



Le secrétaire de séance

M. Loïc POUDEROUX

A blue ink signature of M. Loïc POUDEUX, consisting of a stylized, cursive script.